

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom	: Butane
N° CAS	: 106-97-8
Formule brute	: C4H10
Autres moyens d'identification	: Méthyléthylmétane, diéthyl, n -butane, hydrure butylique
Groupe de produits	: Produits de base

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions	: Utilisation industrielle Soudage
---	---------------------------------------

1.3. Fournisseur

Praxair Canada inc.
1200 – 1 City Centre Drive
Mississauga - Canada L5B 1M2
T 1-905-803-1600 - F 1-905-803-1682
www.praxair.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: 1-800-363-0042 Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement en cas de déversements, de fuites, d'incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant du fournisseur ou de Praxair.
------------------	--

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Asphyxiant simple	H380
Gaz inflammables 1	H220
Gaz liquéfiés	H280

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger



Mot-indicateur (GHS-CA)

: DANGER

Mentions de danger

: **GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE**
CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION; PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR.
PEUT DÉPLACER L'OXYGÈNE ET PROVOQUER UNE SUFFOCATION RAPIDE.
PEUT CAUSER DES GELURES.
PEUT FORMER DES MÉLANGES EXPLOSIFS AVEC L'AIR.

Conseils de prudence

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.



Butane

Fiche de données de sécurité F-4572

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 08-03-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

Fuite de gaz inflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée de manière sécuritaire.

En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'inflammation.

Protéger des rayons solaires lorsque la température ambiante est supérieure à 52 °C (125 °F).

Installer un antiretour dans la tuyauterie.

Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque la bouteille de gaz est vide.

Ne pas ouvrir le robinet tant et aussi longtemps qu'il n'est pas raccordé au matériel prêt à l'utilisation.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non associés à la classification : Aucun.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible.

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom	N° CAS	% (Vol.)	Nom commun (synonymes)
Butane (Constituant principal)	(N° CAS) 106-97-8	100	n-Butane/BUTANE

3.2. Mélanges

Sans objet.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

Premiers soins après contact avec la peau : Le liquide peut causer des gelures. Si une exposition au liquide cause des gelures, réchauffer immédiatement les parties gelées avec l'eau chaude ne dépassant pas 41 °C (105 °F). La température de l'eau doit être tolérable pour la peau normale. Maintenir le réchauffement de la peau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'au retour de la coloration et des sensations dans la zone touchée. En cas d'exposition massive, retirer les vêtements en prenant une douche à l'eau tiède. Obtenir une évaluation médicale et un traitement dès que possible. Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières écartées du globe oculaire pour s'assurer que toutes les surfaces sont rincées abondamment. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/lésions après inhalation : Aucun en utilisation normale.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Aucun.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, produit chimique sec, eau en pulvérisation ou en nuage.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas de données supplémentaires.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Risque d'incendie : **GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.** Si la ventilation ou une fuite de gaz prend en feu, ne pas éteindre les flammes. Des vapeurs inflammables peuvent se propager à partir de la fuite, créant un risque d'explosion de rallumage. Les vapeurs peuvent être enflammées par les lampes témoins, d'autres flammes, une cigarette, des étincelles, des chauffeuses, l'équipement électrique, une décharge statique, ou d'autres sources d'allumage à des endroits éloignés du point de manutention du produit. Les atmosphères explosives peuvent persister. Avant d'entrer dans une zone, en particulier un espace confiné, vérifier l'atmosphère avec un dispositif approprié.
- Danger d'explosion : **GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE :** Forme des mélanges explosifs avec l'air et les comburants.
- Réactivité : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
- Réactivité en cas d'incendie : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau en se tenant aussi loin que possible. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'inflammation si cela peut être fait de manière sécuritaire. Enlever les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait de manière sécuritaire. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.
- Protection en cas d'incendie : Gaz comprimé: asphyxiant. Danger d'asphyxie par manque d'oxygène.
- Équipements de protection spéciaux pour pompiers : Vêtement de protection et équipement de respiration autonome destinés aux pompiers.
- Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour circonscrire l'incendie. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des contenants de gaz. Refroidir les contenants exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence s'écouler dans les réseaux d'évacuation et les égouts.

Arrêter le débit gazeux si cela peut être fait de manière sécuritaire.

Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.

Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une ré-inflammation spontanée et explosive peut se produire. Éteindre tout autre feu.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Évacuer la zone. S'assurer d'une ventilation d'air appropriée. Éliminer les sources d'inflammation. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Envisager le risque d'atmosphères explosives. Essayer d'arrêter le rejet. Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins que l'air ait été évalué et établi comme étant sûr. Évacuer la zone. Assurer une ventilation appropriée. Arrêter la fuite si cela peut être fait de manière sécuritaire.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Empêcher l'écoulement de contaminer le milieu environnant.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle.



Butane

Fiche de données de sécurité F-4572

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 08-03-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant.

Porter des gants de protection en cuir et des chaussures de sécurité pour manipuler les bouteilles. Protéger les bouteilles contre tout dommage. Ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Toujours garder le chapeau du robinet en place quand on déplace une bouteille. Ne jamais soulever une bouteille par son chapeau; le chapeau est conçu uniquement pour protéger le robinet. Utiliser un chariot porte-bouteille pour déplacer les bouteilles, même sur une courte distance. Ne jamais insérer un objet (par exemple, une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du chapeau; cela pourrait endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les chapeaux trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement la vanne (le robinet). Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter l'utilisation et contacter votre fournisseur. Fermer le robinet du contenant après chaque utilisation; garder le robinet fermé même quand le contenant est vide. Ne jamais appliquer une flamme ou de la chaleur localisée directement sur une quelconque partie du contenant. Les températures élevées peuvent endommager le contenant et causer une défaillance prématurée du détendeur de pression du contenant et en vider le contenu. Pour les autres précautions d'utilisation de ce produit, voir la section 16.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker où la température ne dépasse pas 52 °C (125 °F). Installer des affiches « Défense défumer/Flamme nue interdite » dans les zones de stockage et d'utilisation. Il ne doit y avoir aucune source d'inflammation. Séparer les groupes de bouteilles et les protéger contre un incendie potentiel et/ou des dommages d'explosion suivant les codes et les exigences appropriées (par exemple, la norme NFPA 30, NFPA 55, NFPA 70, et/ou NFPA 221 aux États-Unis) ou selon des conditions déterminées par l'autorité compétente. Toujours attacher les contenants à la verticale pour les empêcher de tomber ou d'être renversés. Installer bien en place, à la main, un chapeau de protection sur le robinet, si un tel chapeau est fourni, lorsque le contenant n'est pas utilisé. Entreposer les contenants pleins et les vides séparément. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour empêcher l'entreposage de bouteilles pleines pendant de longues périodes. Pour les autres précautions dans l'utilisation de ce produit, voir la section 16.

AUTRES PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION, L'ENTRPOSAGE ET L'UTILISATION :

Lors de la manipulation du produit sous pression, utiliser la tuyauterie et l'équipement conçus pour supporter les pressions auxquelles on sera en présence. Ne jamais travailler sur un système sous pression. Utiliser un antiretour dans la tuyauterie. Les gaz peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène; stocker et utiliser avec une ventilation adéquate. Si une fuite se produit, fermer le robinet du réservoir et purger le système d'une manière sûre et écologiquement correcte en conformité avec toutes les lois internationales, fédérales / nationales, étatiques / provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne jamais placer un contenant où il peut faire partie d'un circuit électrique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Butane (106-97-8)		
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	1900 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	800 ppm
Alberta	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	1000 ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	750 ppm
Colombie-Britannique	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	600 ppm
Manitoba	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Nouveau-Brunswick	Limite d'exposition professionnelle (mg/m ³)	1900 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	800 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL STEL (ppm)	1000 ppm

Praxair Canada inc. est garant de la conformité du présent document téléchargeable tant que celui-ci se trouve sur son site Web. Après que le document ait été téléchargé ou retiré de son site Web, Praxair ne peut plus en garantir l'intégrité ou l'exactitude.

Butane (106-97-8)		
Nunavut	OEL STEL (mg/m ³)	2576 mg/m ³
Nunavut	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Nunavut	Limite d'exposition professionnelle (mg/m ³)	1901 mg/m ³
Nunavut	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	800 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	1250 ppm
Territoires du Nord-Ouest	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	1000 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Ontario	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	800 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	1900 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	800 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	1250 ppm
Saskatchewan	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	1000 ppm
Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	1600 mg/m ³
Yukon	OEL STEL (ppm)	750 ppm
Yukon	Limite d'exposition professionnelle (mg/m ³)	1400 mg/m ³
Yukon	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	600 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Utiliser un système d'aspiration local antidéflagrant. L'aspiration locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour répondre aux normes d'exposition. Contrôles techniques mécaniques (général) : **insuffisants - utiliser uniquement dans un système fermé.** Utiliser du matériel et de l'éclairage antidéflagrant.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité. Écran facial. Gants.



Protection des mains : Porter des gants de travail lors de la manipulation des contenants. Porter des gants de caoutchouc épais où le contact avec le produit peut se produire.

Protection oculaire : Porter des lunettes de sécurité étanches lors des opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords. Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Choisir les lunettes en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, « Protectors oculaires et faciaux pour l'industrie », et tous les règlements provinciaux.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants de travail lors de la manipulation des contenants. Porter des gants de caoutchouc épais où le contact avec le produit peut se produire.

Protection des voies respiratoires : **Protection respiratoire** : Porter un appareil respiratoire conçu expressément pour les fumées de soudage ou un respirateur à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil admissible d'exposition. Le choix doit être basé sur la norme courante Z94.4 de la CSA, « Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire ». Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et la MSHA. En cas d'urgence ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA).

Protection contre les dangers thermiques : Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords. Aucun n'est nécessaire.

Autres informations : **Autres informations** : Porter des chaussures de sécurité pour la manipulation générale sur les sites clients. Porter des chaussures à support métatarsien et un pantalon sans revers pour la manutention des bouteilles aux installations d'emballage et de remplissage. Choisir les chaussures en conformité avec la norme actuelle de la CSA Z195, « Chaussures de protection », et avec les directives et règlements provinciaux, ou locaux en vigueur. Pour travailler avec des matériaux inflammables et comburants, envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistants aux flammes et antistatiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gaz.
Apparence	: Gaz incolore.
Masse moléculaire	: 58 g/mol
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Désagréable.
Seuil olfactif	: 5000 ppm
pH	: Sans objet.
pH solution	: Aucune donnée disponible.
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible.
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Sans objet.
Point de fusion	: -138 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	: -0,5 °C
Point d'éclair	: -60 °C TCC
Température critique	: 152,4 °C
Température d'auto-inflammation	: 400 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Pression de la vapeur	: 200 kPa
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible.
Pression critique	: 3796 kPa
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: 0,6
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Aucune donnée disponible.
Masse volumique	: 0,573 g/cm ³ (à 25 °C)
Densité relative de gaz	: 2,1
Solubilité	: Eau: 88 mg/l
Log Pow	: 2,89
Log Kow	: Sans objet.
Viscosité, cinématique	: Sans objet.
Viscosité, dynamique	: Sans objet.
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	: Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	: Sans objet.
Propriétés comburantes	: Aucune.
Inflammabilité (solide, gaz)	: 1,4 (≥ 9,4) % en vol.

9.2. Autres informations

Énergie minimale d'ignition	: ≈
Groupe de gaz	: Gaz liquéfiés
Indications complémentaires	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau du sol ou en dessous du niveau du sol.



Butane

Fiche de données de sécurité F-4572

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 08-03-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment avec les comburants.
Conditions à éviter	: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
Matières incompatibles	: Comburant, nickel carbonyle, mélanges oxygénés.
Produits de décomposition dangereux	: La décomposition thermique ou la combustion peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de l'hydrogène. Les procédés de soudage et coupage peuvent former des produits de réaction comme le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. Les autres produits de décomposition sont le résultat de la volatilisation, de la réaction ou de l'oxydation du matériau employé lors de l'exploitation normale.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: non classé pH : Sans objet.
--------------------------------------	----------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: non classé pH : Sans objet.
--	----------------------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: non classé
Cancérogénicité	: non classé

Toxicité pour la reproduction	: non classé
-------------------------------	--------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: non classé
--	--------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: non classé
---	--------------

Danger par aspiration	: non classé
-----------------------	--------------

Butane (106-97-8)	
Hydrocarbure	Oui

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit est sans risque pour l'écologie.
--------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Butane (106-97-8)	
Persistance et dégradabilité	Cette substance est biodégradable et sa persistance est improbable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Butane (106-97-8)	
Log Pow	2,89
Log Kow	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bioaccumulation à prévoir en raison d'un coefficient de Koe peu élevé (< 4). Voir section 9.

Praxair Canada inc. est garant de la conformité du présent document téléchargeable tant que celui-ci se trouve sur son site Web. Après que le document ait été téléchargé ou retiré de son site Web, Praxair ne peut plus en garantir l'intégrité ou l'exactitude.



Butane

Fiche de données de sécurité F-4572

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 08-03-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

12.4. Mobilité dans le sol

Butane (106-97-8)	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Log Pow	2,89
Log Kow	Sans objet.
Écologie - sol	La pollution des sols ou de l'eau par ce produit est improbable étant donnée sa grande volatilité.

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucun.
Effet sur le réchauffement planétaire : Aucun effet connu avec ce produit.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations de traitement des déchets : Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner le contenant au fournisseur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences relatives au TMD.

TMD

N° UN (TMD) : UN1011
TMD Classe primaire de danger : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables
Nom officiel d'expédition TMD : BUTANE

Indice PIU : 3 000
Indices des quantités limites d'explosifs et des quantités limitées : 0,125 L
Indice pour les navires de passagers : Interdit
Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers : Interdit

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1011
Nom officiel d'expédition (IMDG) : BUTANE
Classe (IMDG) : 2 - Gaz
N° GSMU : 115

IATA

N° UN (IATA) : 1011
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Butane
Classe (IATA) : 2

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Butane (106-97-8)	
Inscrit sur la liste canadienne DSL (liste intérieure des substances).	

15.2. Réglementations internationales

Butane (106-97-8)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances).
 Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China).
 Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).
 Inscrit dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances).
 Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne.
 Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals).
 Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances).
 Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis.
 Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances).
 Inscrit dans le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals).

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 15/10/1979

Date de révision : 03/08/2016

Remplace la fiche : 15/10/2013

Indications de changement:

Conseils de formation : Les risques d'asphyxie étant souvent sous-estimés, il convient de porter ces risques à l'attention des opérateurs lors de leur formation. S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.

Autres informations : Lorsqu'on mélange deux produits chimiques ou plus, des dangers imprévus peuvent être créés. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder à un mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes lorsqu'on évalue le produit final. Avant d'utiliser des matières plastiques, confirmer leur compatibilité avec ce produit.

Praxair Canada inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur doit 1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, 2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit, et 3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et à leurs clients.

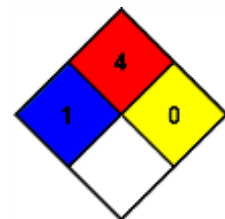
Les opinions exprimées ici sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada inc. Nous croyons que l'information contenue dans ce document est en vigueur à la date de cette fiche de données de sécurité (FDS). Puisque l'utilisation de ces informations et les conditions d'utilisation ne sont pas sous le contrôle de Praxair Canada inc, il est dans l'obligation de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire du produit. Les fiches signalétiques de Praxair Canada sont fournies lors de la vente ou de la livraison par Praxair Canada inc. ou des distributeurs et des fournisseurs indépendants qui conditionnent et vendent nos produits. Pour obtenir des fiches signalétiques courantes pour ces produits, contactez votre représentant Praxair, le distributeur local ou le fournisseur, ou les télécharger à partir de www.praxair.ca. Si vous avez des questions concernant les fiches signalétiques de Praxair, ou souhaitez obtenir le numéro du document et la date des fiches les plus récentes, ou les noms des fournisseurs de Praxair dans votre région, téléphonez ou écrivez à Praxair Canada inc. (téléphone : 1-888-257-5149; adresse : Praxair Canada inc. 1 City Centre Drive, bureau 1200, Mississauga, Ontario, L5B 1M2).

PRAXAIR et le COURANT D'AIR de son logo sont des marques de commerce ou des marques déposées de Praxair Technology, inc. aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

Danger pour la santé NFPA : 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelles, même si aucun traitement n'est donné.

Danger d'incendie NFPA : 4 - Les substances se vaporiseront rapidement ou complètement à pression et température normales, ou se disperseront et brûleront dans l'atmosphère instantanément.

Réactivité NFPA : 0 - Substance normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et non réactive à l'eau.





Butane

Fiche de données de sécurité F-4572

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 08-03-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

Notation HMIS III

Santé	: 0 Risque minimal - Ne comporte pas de risque significatif pour la santé.
Inflammabilité	: 4 Danger sévère - Gaz inflammables, ou liquides volatils très inflammables dont le point d'éclair est inférieur à 73 °F, et le point d'ébullition inférieur à 100 °F. Substances qui s'enflamment spontanément si exposées à l'air (classe IA).
Physique	: 1 Risque léger - Matières normalement stables, mais qui peuvent devenir instables (réagissant par elles-mêmes) à des températures et à des pressions élevées. Les matières peuvent réagir non violemment au contact de l'eau et subir une polymérisation en l'absence de substances inhibitrices.

SDS Canada (GHS) - Praxair

Ces informations étant basées sur nos connaissances actuelles et décrivant le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.